

1.

Débitrice: **Setles SA**, c/Fiduciaire Pierre Schick SA,
Saugey 7, **1026 Echandens**
2.

Déclaration de faillite: 29.11.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.01.2006
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: importation, exportation, le commerce,
la location et l'étude de tous équipements, matériel et ac-
cessoires techniques pour lieux et espaces scéniques et pour
tous lieux recevant du public

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(03164672)